

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Début : 19h30

Fin : 21h30

Secrétaire de séance : Stéphanie Jadot

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère		X	
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	Patrick Labayle
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller		X	Stéphanie Jadot
Romain LAMY, Conseiller	X		Arrivé à 19h44

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

1. Renouvellement de la convention de prestations de services avec le SIVOM
2. Subvention à l'association le Guidon Macarien pour le tour cycliste de la Cdc du Sud Gironde
3. Tarification sociale des cantines
4. Proposition de nommer le nouvel atelier municipal et une date d'inauguration

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Compte rendu de la réunion avec les irrigants et proposition de création d'une commission extra-municipale
2. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
3. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : Pour 07 Contre 00 Abstentions 02

I. DELIBERATIONS

1. Renouvellement de la convention de prestations de services avec le SIVOM

19H44 arrivée de Romain LAMY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de reconduire en 2023 les prestations de services avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour divers travaux tels que le curage des fossés, l'égouttage, l'éclairage public, la réparation des routes sur le territoire communal. Il indique que le tarif horaire de prestation pour la pelle mécanique avec chauffeur s'élève à 72,40€ et qu'il y a possibilité de louer un camion benne, une nacelle.

Après avoir pris connaissance de la convention de prestation de services et sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour une durée d'un an (convention annexée à la présente) ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2023.

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

2. Subvention à l'association le Guidon Macarien pour le tour cycliste de la Cdc du Sud Gironde

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tour cycliste de la Cdc du Sud Gironde est programmé pour le 4 Mars 2023. Pour information, le départ fictif est prévu depuis Saint Pierre de Mons et le départ réel à la sortie de Langon en direction de Fargues. L'arrivée aura lieu sur la commune de Pian sur Garonne.

Monsieur le Maire précise que pour cette année, l'organisation du tour cycliste sera portée par l'association le Guidon Macarien et propose de verser une subvention de 200€. Une grande majorité des communes s'est engagée à verser cette subvention car il est prévu que ce tour passe au moins une fois tous les deux ans dans chacune de ces communes. Il précise que le budget total de cette manifestation est d'environ 5000€ (motards pour la sécurisation route nationale et sur le parcours, un médecin, une ambulance). Le Service de Gestion Comptable de la Réole a donné son accord pour que cette subvention soit versée avant le vote du budget 2023.

Il informe également que la création d'une association d'élus communautaires va être proposée lors de la conférence des maires de la Cdc du 1^{er} février. Cette association aura pour objet de promouvoir des activités sportives sur le territoire de la Cdc du Sud Gironde.

Le reliquat financier de la manifestation sera reversé à cette nouvelle association.

Christine Roncalli précise les difficultés de stationnement devant son salon, surtout un samedi.

Monsieur le Maire informe les différentes courses à venir :

- le 5 mars : course Bazas Langon,
- le 19 mars : course vélo club départ de St Pey tour du Sud gironde,
- le 23 avril : la Fouchy,

- le 7 juillet : le Tour de France.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 200€ à l'association le Guidon Macarien pour l'organisation du tour cycliste de la Cdc du Sud Gironde,
- **DIT** que la dépense sera mandatée au compte 6574 avant le vote du budget et les crédits seront inscrits au budget 2023.

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

3. Tarif social des cantines

Monsieur le Maire remercie le travail mené par Nicole Chanfreau et la commission école. M. le Maire donne la parole à Nicole Chanfreau pour présenter ce dossier.

Nicole Chanfreau, adjointe aux affaires scolaires, expose au Conseil Municipal que depuis 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées, de moins de 10 000 habitants, éligibles à la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité rurale et qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines.

L'aide de l'Etat est de 3€ par repas à 1€ maximum. L'Etat s'engage sur une durée de 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

La commune reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Dans ce contexte, la commune souhaite adhérer au dispositif « Cantines à 1€ » et mettre en place après les vacances d'avril une tarification sociale dans son service restauration scolaire.

Pour ce faire, il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches, calculées selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€ (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1€).
- le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).
- une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Nicole Chanfreau précise que la CAF a fourni une fiche de données pour la réalisation d'une étude de besoin rassemblant les données démographiques de la commune et la répartition des QF des familles allocataires avec enfants sans distinction des enfants scolarisés ou non à l'école de Saint Pierre de Mons.

Ce document a servi de base de travail pour faire une projection en respectant les critères définis par l'Etat.

Pour bénéficier d'un tarif calculé en fonction du quotient familial, les familles devront fournir les justificatifs nécessaires (attestation CAF ou MSA, ou numéro allocataire CAF ou MSA).

Pour ce dispositif, la commune envisage d'appliquer les tarifs suivants, établis en fonction du quotient familial (QF) des familles concernées :

	Quotient Familial	Tarif
Tranche 1	Inférieur ou égal à 400 € 12% des familles	0,80 €
Tranche 2	Supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 1 000 € 49,6 % des familles	1,00 €
Tranche 3	Supérieur à 1 000 € 34,4 % des familles	3,00 €
Tranche 4	Repas non réservé quelque soit le quotient familial	4,50 €

Le prix du repas adulte reste inchangé soit 6,00 € le repas.

Dans cette projection, la commune pourrait percevoir une recette supplémentaire de 6775€ environ.

M. le Maire défend l'avantage de la tarification sociale. Il lit aux élus présents le mail de Damien Rochet et regrette qu'il ne soit pas là pour s'expliquer. Il précise que beaucoup de communes l'ont déjà mis en place.

Nicole Chanfreau trouve dommage que le débat se fasse en amont.

Stéphanie Jadot précise que Damien Rochet était gêné de laisser à Stéphanie le soin d'exposer aux élus pourquoi il voterait contre la tarification sociale.

Nathalie Carrasset était au départ « contre », comme Stéphanie Jadot. Mais du fait qu'on ne touche pas au prix le plus haut et qu'au final la commune sera bénéficiaire, elles sont « pour » la mise en place de ce tarif social parce qu'il y a une aide de l'Etat.

Nathalie Carrasset s'inquiète de la charge administrative induite avec le passage à la tarification sociale et la saisie des Quotients Familiaux (mise à jour du logiciel).

Il faudra informer les familles que les tarifs pourront évoluer si l'Etat se désengage.

Bernard Tannous trouve la mesure bien, mais déplore que la base soit une aide de l'Etat et qu'on le « paiera » plus tard.

Florence Berry défend le fait que cette aide permette aux enfants de manger correctement.

Romain Lamy déplore que ce soit encore la même tranche qui paie le plus cher.

Antoine Roque réexplique la mesure : les recettes vont augmenter alors que le prix de revient a déjà augmenté. La mesure nous permet de ne pas augmenter nos tarifs en ayant potentiellement un gain supplémentaire d'environ 6000€. Il faudra bien rappeler que ces tarifs sont conditionnés à l'aide de l'Etat.

Nicole Chanfreau précise que les enfants mangent tous la même chose mais que 3€ ce n'est pas la même chose pour chaque famille. L'Etat a renforcé son dispositif en passant de 2€ à 3€.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité par 7 voix POUR, 3 voix CONTRE et une abstention **DECIDE** :

- **D'INSTAURER** la tarification sociale pour la restauration scolaire en instituant quatre tranches de tarifs selon les modalités ci-dessus ;
- **DE METTRE EN PLACE** cette tarification sociale à compter du 24 avril 2023, pour une durée de 3 ans révisable annuellement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires », annexée à la présente délibération avec l'Agence de Service et Paiement pour le compte de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision ;

VOTE : Pour 07 Contre 03 Abstention 01

4. Proposition de nommer le nouvel atelier municipal et une date d'inauguration

Monsieur le Maire rappelle que la réception des travaux au nouvel atelier municipal a été réalisée et que les services techniques ont déménagé le matériel et les véhicules de l'ancien atelier dans le nouveau bâtiment. Les services techniques ont pris possession des lieux en décembre dernier. Le maçon doit intervenir en février pour résoudre les problèmes d'étanchéité des fenêtres. M. le Maire informe que l'aire de lavage a été raccordée sur le réseau des eaux usées, l'entreprise va modifier ce raccordement et réaliser un puisard.

Monsieur le Maire précise que Philippe DUBROCA décédé brutalement en mars dernier s'était beaucoup investi sur ce projet.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DENOMMER** le nouvel atelier des services techniques « Philippe DUBROCA » après accord de la famille
- **D'ORGANISER** une inauguration au printemps

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- **Compte-rendu de la réunion avec les irrigants et proposition de création d'une commission extra-municipale**

Le 19 Janvier dernier, une réunion avec les trois principaux irrigants de la commune (M. Lussac Patrick, M. Labrèze Jérôme et M. Duleau Guillaume) a eu lieu pour faire le point suite à l'augmentation du coût de l'énergie en présence d'Isabelle Dussaud de l'ADHA 24. Cette dernière a présenté un bilan financier de notre réseau d'irrigation tenant compte de l'augmentation de l'énergie et des évolutions tarifaires pour 2023. Ce bilan va nous obliger à prévoir une nécessaire

revalorisation des redevances pour laquelle les irrigants présents ont bien conscience qu'elle s'avère indispensable.

M. le Maire propose de créer une commission extra-municipale (élus et irrigants), ces derniers accepteraient d'être membre de cette commission. En conséquence, il est nécessaire de désigner des élus pour siéger dans cette instance.

- Informations :
 - Comice Agricole du Bazadais : demande de subvention 2023
 - Groupe scolaire : Avis favorable de la commission de sécurité du 16 décembre 2022
 - INSEE : populations légales au 1^{er} janvier 2023
 - 1227 habitants en 2019
 - 1236 habitants en 2020
 - 1257 habitants en 2023
 - Cdc du Sud Gironde : la réforme concernant la répartition du produit de la taxe d'aménagement a été annulée
 - Gym volontaire de St Pey : vœux 2023, remerciements pour la subvention annuelle, renouvellement du Label Sport Santé pour une durée de 4 ans
 - M. le Maire donne lecture des remerciements adressés par Mme Marie Andrée Labrouche

- Présentation des dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- 2 demandes de révision APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)
- Intervention sur un décès sur la commune (M. Vazquez)
- Repas des aînés le 18 mars, le traiteur est réservé
- Aide ponctuelle pour les chèques énergie. Antoine Roque précise que la procédure en ligne est compliquée.

Nicole CHANFREAU :

- 2 réunions organisées avec Damien Rochet pour sensibiliser au quotidien les enseignants, le personnel, aux gestes économes sur l'énergie.
- Réflexion : qu'est-ce qui peut être fait sur les fenêtres pour limiter le soleil et la chaleur (rideaux, film...).
- Chauffage : en cours de révision pour qu'il fonctionne correctement.
- Damien Rochet a offert 2 barriques qui vont être installées dans la cour de l'école maternelle et son fournisseur va faire cadeau de quelques pieds de vigne résistants (sans traitement).
- Rendez-vous avec notre fournisseur Transgourmet mardi prochain pour avoir des explications sur les augmentations qui ont été opérées sur le dernier trimestre (+ 39 %).
- M. le Maire informe que les arbres auraient dû être plantés aujourd'hui, mais problème de livraison.
- M. le Maire informe que l'I.E.N. doit venir pour la réouverture de la 6^{ème} classe en septembre. Il n'y aura pas plus d'élèves mais une meilleure répartition dans les classes.

Antoine ROQUE :

- Sous l'impulsion de Stéphanie Jadot et Christine Roncalli, l'info Saint-Pey est en cours. Le calendrier sera distribué en même temps.
- Projet d'Ovédie sur la précarité menstruelle à remettre en avant, projet à venir.

- Stéphanie Jadot demande à ce que le site internet et panneau pocket soient mis à jour. Formations à venir pour les élus et les agents. Nathalie Carrasset regrette qu'il n'y ait pas de commission associations (pas de suivi du matériel, revoir le contrat pour la location des salles).
- M. le Maire informe que la commission bâtiment se réunit demain pour voir l'installation du vidéo projecteur dans la Salle des Amis Réunis.
- Réunion de la commission associations le 3 Février à 19h00
- Bernard Tannous demande où en est le projet de M. Merces. M. le Maire répond qu'il le relance régulièrement mais n'a pas de retour.

Séance levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux